



6, rue Clos Galine
16450 SAINT CLAUD
Tél : 05 45 71 30 48
mail : contac@siaepnec.fr

Saint-Claud, le Mars 2024

OBJET : SIAEP NORD EST CHARENTE

PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE — FORAGE DE METRY (CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE) : MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION – PHASE 2 ADMINISTRATIVE

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la procédure visée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Il est composé de la présente lettre de consultation, du cahier des clauses techniques particulières, du bordereau des prix unitaires, du détail estimatif et de la décomposition par intervenant.

La consultation porte sur la réalisation de la phase 2 administrative dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection du forage de Métry à Chasseneuil-sur-Bonnieure (étude technico-économique, dossier d'enquêtes publiques, notifications des propriétaires du PPR et tranche optionnelle d'inscription des servitudes aux hypothèques).

J'ai l'honneur de vous consulter pour cette intervention.

Les prestations sont réglées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix du bordereau des prix du marché. Les quantités figurant dans le détail estimatif n'ont qu'une valeur indicative.

Votre offre est à adresser par voie électronique avant le :

Lundi 27 Mai 2024 à 12h

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les plis qui seraient parvenus après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus et ils seront renvoyés à leurs auteurs.

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront répondre à cette solution. Les variantes ne sont pas autorisées.

Les demandes de renseignements se feront auprès du SIAEP Nord Est Charente.

Analyse des offres

Sur la base des critères énoncés ci-dessous, le représentant de l'entité adjudicatrice, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse :

RANG	CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES	TOTAL DES POINTS
1	Valeur technique de l'offre appréciée sur la qualité du mémoire technique, des capacités techniques et références professionnelles du candidat et sur la base des sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et méthodologie des prestations (35 points) • Moyens humains envisagés pour l'ensemble des prestations (20 points) • Moyens matériels envisagés pour l'ensemble des prestations (5 points) 	60
2	Prix des prestations	35
3	Délais	5

Pour le critère valeur technique (1), l'analyse est réalisée pour chaque sous-critère à partir des coefficients ci-dessous :

COEFFICIENT A APPLIQUER	EVALUATION
Coefficient égal à 0	Inacceptable, non conforme
Coefficient compris entre 0,01 et 0,25	Acceptable mais présence de réserves significatives
Coefficient compris entre 0,26 et 0,50	Correcte, réserves mineures
Coefficient compris entre 0,51 et 0,75	Satisfaisant
Coefficient compris entre 0,76 et 1,00	Très satisfaisant

La note totale obtenue par chaque offre sur le critère valeur technique (1) sera recalculée par rapport à la meilleure offre, par application de la formule suivante :

- **Note recalculée = 60 x (offre / meilleure offre)**
 - Où « offre » = nombre total de points obtenus par l'offre proposée par le candidat sur ce critère ;
 - Où « meilleure offre » = nombre total de points obtenus par la meilleure offre sur ce critère.

Pour le critère prix (2), les points seront attribués comme suit :

- 35 points pour l'offre la moins disante
- Les autres offres seront comparées à cette dernière en utilisant la formule suivante : **35**
 $x (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le prestataire})$

Pour le critère délai de réalisation (3), les points seront attribués comme suit :

- 5 points pour l'offre présentant le délai le plus court
- Les autres offres seront comparées à cette dernière en utilisant la formule suivante : **5**
 $x (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le prestataire})$

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du devis estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

La note finale est obtenue en faisant la somme des notes obtenues pour chacun des critères. Un classement des candidats est établi ; le candidat ayant la note finale la plus élevée est désigné attributaire du marché.

Présentation des candidatures et des offres

Le candidat adresse les pièces notées ci-dessous à l'appui de sa candidature :

- Lettre de candidature (ou DC1 en version 2019 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

- Déclaration du candidat (ou DC2 en version 2019 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

Le candidat produit les pièces notées ci-après à l'appui de son offre :

- Un mémoire technique comprenant les dispositions prises par le candidat pour honorer ses engagements notamment :
 - La méthodologie employée, le descriptif des différentes étapes de réalisation de la prestation, les contraintes particulières du projet ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires : cadre ci-joint à compléter dans son intégralité, sans modification, dater et signer ;
- Le Détail Estimatif : cadre ci-joint à compléter dans son intégralité, sans modification, dater et signer ;
- la décomposition par intervenant : cadre ci-joint à compléter dans son intégralité, sans modification, dater et signer ;
- Un planning prévisionnel d'intervention ;
- Capacités techniques et références professionnels des candidats :
 - Les moyens humains :
 - Présentation de l'équipe chargée de réaliser les prestations et mise à disposition du maître d'ouvrage pour assurer la présente mission (nom des intervenants, répartition des missions, qualification du personnel et CV, expérience de l'équipe) ;
 - Les références de la société sur le même type d'opération que celle visée en objet (liste de référence ou équivalent, certificats de capacités ou équivalent);
 - Les moyens matériels mis à disposition pour assurer la présente mission.

Vérification des conditions de participation

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit pouvoir justifier qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique. Les documents permettant de vérifier la situation du candidat sont :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondant aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur. Une copie suffit ;
- Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale (attestation dite de vigilance). Une copie suffit ;
- La copie du ou des jugements prononcés lorsque le candidat est en redressement judiciaire ;
- Preuve d'une assurance pour la responsabilité civile.

Ces documents ne seront pas à produire par les candidats qui auraient été attributaires d'un marché de la collectivité au cours des six derniers mois. Le candidat joindra une simple note précisant la consultation ou les consultations auxquelles il a répondu pendant cette période, le marché pour lequel il a été désigné titulaire. S'il ne produit pas ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Une demande identique sera alors adressée au candidat dont l'offre est classée seconde. S'il fournit les documents dans le délai imparti, le marché lui sera attribué.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et dans l'attente de votre meilleure proposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du SIAEP Nord Est Charente,

Pierre MADIER